



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

21 juin 2021

Patrouille des Glaciers

Une feuille de route pour l'organisation des prochaines éditions

La Confédération, l'Etat du Valais et l'Association de soutien, de gestion et de promotion de la Patrouille des Glaciers (ASPdG) ont signé une feuille de route pour l'organisation des prochaines épreuves de la Patrouille des Glaciers. Celle-ci prévoit la création d'une fondation qui reprendra l'essentiel des tâches actuelles de l'ASPdG. Cette dernière y transférera la majeure partie de sa fortune ainsi que la marque et autres propriétés intellectuelles. De son côté, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) continuera à assurer l'organisation et la gestion de la course. La Confédération s'est engagée en ce sens jusqu'en 2028.

En vue d'assurer la pérennité de la Patrouille des Glaciers (PdG), le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) et l'Association de soutien, de gestion et de promotion de la Patrouille des Glaciers (ASPdG) ont décidé de revoir leur forme de coopération. Les trois entités ont signé une feuille de route qui fixe le cadre de l'organisation de la PdG pour les quatre prochaines éditions.

Pour l'édition 2024 de la PdG et les suivantes, la feuille de route prévoit la création d'une fondation d'utilité publique. Elle aura pour mission d'assurer la coordination de la promotion et du marketing de l'évènement. Pour cela, elle pourra conclure des mandats de prestations avec des partenaires, comme par exemple Valais Wallis Promotion. La majeure partie de la fortune actuelle de l'ASPdG ainsi que la marque et autres propriétés intellectuelles seront transférés à cette fondation, dans le but de promouvoir la PdG et lui assurer une protection financière. Le Conseil de fondation devrait, quant à lui, être nommé par le Conseil d'Etat.

Comme c'est actuellement le cas, le DDPS se chargera de l'organisation et de la gestion de la course. L'armée s'y est engagée jusqu'en 2028. Toutefois le DDPS estime qu'il ne peut pas organiser seul la PdG, l'implication de l'Etat du Valais est donc nécessaire. Les différents aspects de la collaboration entre le DDPS et le DSIS seront réglés dans le cadre d'une convention.

En ce qui concerne l'édition 2022 de la PdG, les travaux de préparation effectués par l'armée continuent comme prévu. Durant cette période de transition, un comité stratégique ainsi qu'un comité de pilotage dont les présidences et les secrétariats seront assumés par l'Etat du Valais seront constitués. Ces deux comités reprendront la majeure partie des tâches jusqu'à présent dévolues à l'ASPdG.

Par la signature aujourd'hui de cette feuille de route, le DDPS, le DSIS, et l'ASPdG démontrent leur attachement ainsi que l'importance qu'ils accordent à la Patrouille des Glaciers. Ils se dotent ainsi des moyens et des structures nécessaires afin de pérenniser son organisation dans la durée.



Personnes de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

Renato Kalbermatten, chef de la Communication DDPS, 058 464 88 75

Marc Comina, porte-parole de l'ASPdG, 079 128 34 95